

Rapport du Groupe de travail sur la révision du Plan stratégique de la Convention de Ramsar

1. Le Secrétariat décrit les tâches convenues pour le Groupe de travail, énoncées dans l'annexe 1, paragraphe 9, de la Résolution XIII.5, *Révision du quatrième Plan stratégique de la Convention de Ramsar*, qui devraient culminer par la soumission d'une proposition de projet de résolution à la 59^e Réunion du Comité permanent, au début de 2021.
2. L'Ouganda est élu Président du Groupe de travail à l'unanimité.
3. Le Secrétariat fournit une mise à jour sur les progrès accomplis à ce jour, notamment en ce qui concerne la nomination d'un consultant demandée dans l'annexe 1, paragraphe 11, de la Résolution XIII.5. Dix propositions ont été reçues et le Secrétariat a établi une liste courte de quatre personnes, en fonction des critères qui figurent dans le mandat défini par le Groupe de travail.
4. Durant les discussions, la nécessité de nommer rapidement le consultant dans la transparence est soulignée. Il est recommandé que le résultat de cette consultation soit une soumission bien aboutie à la 58^e Réunion du Comité permanent. L'attention est attirée sur le faible nombre de réponses au questionnaire d'évaluation de l'application du Plan stratégique actuel.
5. L'Afrique du Sud, l'Australie, les Émirats arabes unis, les États-Unis d'Amérique, l'Ouganda, la République dominicaine et la Suisse font des interventions.
6. Le Groupe de travail recommande que le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de communiquer l'évaluation de la liste courte aux membres du Groupe et associe le Président du Groupe de travail aux entretiens du Groupe avec les candidats retenus pour ce poste de consultant.
7. Le Groupe de travail recommande que le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de procéder rapidement à la nomination du consultant et au lancement du plan de travail, afin que celui-ci puisse être bien avancé avant la fin de 2019 et qu'un projet de rapport bien avancé puisse être soumis à la 58^e Réunion du Comité permanent, en 2020.
8. Le Groupe de travail recommande que le Comité permanent donne instruction au Secrétariat d'organiser une première réunion avec le consultant choisi afin de définir le calendrier détaillé et les produits prévus, à la lumière des processus existants tels que ceux de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB COP15) en octobre 2020 et le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.
9. Le Groupe de travail recommande que le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de chercher à obtenir des réponses supplémentaires des Parties contractantes au questionnaire sur

l'application du Plan stratégique actuel et invite les représentants du Comité permanent à encourager les Parties de leurs régions respectives à y répondre.

10. Le Groupe de travail recommande que le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de finaliser le plan de travail du Groupe de travail pour tenir compte des discussions de sa réunion du 24 juin 2019.